

2025 Prix UNESCO-ICHEI pour le Cas Pionnier de la Numérisation de l'Enseignement Supérieur de l'IIOE

Thème : « *Pratiques prometteuses pilotées par l'écosystème de l'IIOE : Autonomiser le personnel, l'innovation et la collaboration* »



Introduction du Prix

Le "Prix pour le Cas Pionnier de la Numérisation de l'Enseignement Supérieur de l'IIOE" (ci-après dénommé "le Prix Pionnier") est établi par le Centre international pour l'innovation dans l'enseignement supérieur sous les auspices de l'UNESCO (ci-après dénommé "UNESCO-ICHEI"), pour promouvoir la transformation numérique de l'enseignement supérieur. En s'adaptant à l'évolution du paysage de l'enseignement supérieur, le Prix Pionnier s'efforce de reconnaître les derniers développements et les pratiques innovantes parmi les partenaires de l'IIOE et récompense les équipes et les individus ayant apporté des contributions exceptionnelles à cet effort. Le premier Prix Pionnier a été lancé en 2023, avec le thème "La Réforme et l'Innovation de l'Apprentissage Mixte dans l'Enseignement Supérieur", et a vu la remise du prix à 22 lauréats issus de 12 sous-régions du monde entier.

Le thème du Prix Pionnier 2025 est **“Pratiques prometteuses pilotées par l'écosystème de l'IIOE : Autonomiser le personnel, l'innovation et la collaboration”**, visant à reconnaître les réalisations des équipes et des individus des partenaires de l'IIOE, qui innove des projets phares de l'IIOE pour faciliter la transformation numérique, y compris mais sans s'y limiter, le renforcement des

compétences du personnel de l'enseignement supérieur, l'amélioration des infrastructures pour avancer la transformation numérique et le développement professionnel, ainsi que la participation à la coopération multilatérale pour accélérer la transformation numérique et au-delà.

- **Lien de candidature :** <https://www.iioe.org/#/microclass/index>
- **Candidats éligibles :** Équipes ou individus du Réseau des partenaires de l'IIOE
**Si votre équipe souhaite rejoindre le Réseau de l'IIOE, consultez plus d'informations ici : <https://www.iioe.org/#/partner>
- **Nombre de prix :** 10 prix pour les établissements d'enseignement supérieur (EES), et 10 prix pour les entreprises (les entreprises ne recevront que des incitations honorifiques)
- **Incentives du prix :** incitations honorifiques et/ou incitations monétaires (CNY 70 000 ou équivalent en USD/ prix)
- **Date limite d'inscription :** 30 mai 2025
- **Soumission des candidatures :** 31 mai - 15 juin 2025
- **Comment postuler au Prix des pionniers :** Téléchargez le dossier de candidature et complétez les informations requises. Joignez les documents de soutien nécessaires, si besoin (des lettres de recommandation d'au moins un expert dans le domaine de l'enseignement supérieur et des technologies éducatives sont requises)
- **Langue de la candidature :** Anglais ou français

Catégories de prix 2025 :

En 2025, l'UNESCO-ICHEI cherche à identifier les bonnes pratiques parmi les partenaires de l'IIOE qui produisent des résultats significatifs. Les cas dans les domaines suivants sont pris en compte :

1. Développer les compétences numériques et en IA à travers la Micro-certification de l'IIOE

Le Projet de Micro-Certification de l'IIOE pour le renforcement des compétences numériques du personnel de l'enseignement supérieur est un projet phare de l'IIOE axé sur la reconversion et l'amélioration du personnel de l'enseignement supérieur. Le projet vise à renforcer leurs compétences numériques et en IA en utilisant les cours, la plateforme et les ressources de l'IIOE et s'efforcer de obtenir

la reconnaissance des agences gouvernementales ou des départements de supervision des établissements d'enseignement supérieur respectifs. Cette catégorie récompense les cas avec des éléments suivants :

- **Innovation:** Approche novatrice pour exploiter la Micro-certification de l'IIOE afin de renforcer le personnel de l'enseignement supérieur, en développant des programmes conjoints, en connectant à la plateforme d'apprentissage de l'IIOE ou en adoptant le processus de certification.
- **Équité :** Cas prometteurs démontrant la personnalisation et la mise en œuvre à grande échelle, en créant du contenu et des certifications appropriés qui soutiennent les réseaux locaux et à grande échelle.
- **Inclusion :** Solutions qui autonomisent les femmes et les groupes sous-représentés.
- **Durabilité :** Pratiques ayant suscité l'adhésion des parties prenantes, la reconnaissance des politiques ou l'approbation institutionnelle des micro-certifications de l'IIOE.

2. Permettre des initiatives locales d'autonomisation numérique grâce aux Centres Nationaux de l'IIOE

Depuis sa création en 2019, l'IIOE s'est développé pour devenir un réseau mondial de plus de 120 établissements d'enseignement supérieur (EES) répartis dans 41 pays et 11 sous-régions, dont 12 Centres Nationaux de l'IIOE en Afrique et en Asie. Ces Centres Nationaux ont fait des progrès significatifs dans l'autonomisation du personnel de l'enseignement supérieur et la promotion de la transformation numérique des EES dans leurs pays respectifs. Le moment est venu de collecter et de partager les bonnes pratiques des Centres Nationaux de l'IIOE, et de promouvoir l'apprentissage entre pairs, afin d'inspirer l'émergence de davantage d'initiatives localisées. Cette catégorie est conçue pour récompenser les candidats qui établissent les éléments suivants :

- **Développement d'un réseau solide :** Établir et développer le réseau national des EES afin d'augmenter la couverture et l'impact des initiatives localisées et d'accélérer la transformation numérique de l'enseignement supérieur grâce à des efforts concertés à l'échelle nationale. Il doit démontrer un soutien mutuel et un partage des connaissances pour renforcer la capacité globale du réseau.
- **Fonctionnement efficace :** Exploiter les ressources et la plateforme de l'IIOE et du Centre National pour autonomiser le personnel de l'enseignement supérieur en fournissant des formations sur les compétences numériques et en IA, en organisant des dialogues politiques au niveau national, et en menant d'autres activités personnalisées en fonction des besoins locaux.
- **Engagement gouvernemental continu :** Établir ou renforcer des partenariats

avec les agences gouvernementales, aligner le travail du Centre National avec les politiques et stratégies nationales, et contribuer à la formulation de politiques concernant le développement de l'enseignement supérieur à l'ère numérique et de l'IA.

- **Implication active des entreprises** : Favoriser des partenariats étroits avec les acteurs du secteur privé pour soutenir le renforcement des compétences numériques et en IA pour le personnel de l'enseignement supérieur et faciliter la transformation numérique des EES.

3. Tirer parti des opérations des classes intelligentes pour l'innovation et l'excellence dans l'enseignement et l'apprentissage

Le Projet de Classe Intelligente est un projet phare de l'UNESCO-ICHEI. Grâce à la coopération avec des entreprises, des classes intelligentes comprenant des installations matérielles et logicielles sont offertes aux universités ayant besoin d'infrastructure pour adopter les technologies numériques et améliorer la qualité de leur éducation numérique. Cette catégorie vise à récompenser les bonnes pratiques utilisant les Classes Intelligentes pour démontrer :

- **Enseignement et apprentissage de qualité** : Tirer parti des Classes Intelligentes pour permettre aux enseignants de créer des cours captivants et d'améliorer la qualité de l'enseignement.
- **Formation inclusive** : Utiliser la Classe Intelligente pour offrir des cours en ligne, des ateliers et d'autres ressources afin d'aider les enseignants à se perfectionner et à enrichir leurs connaissances.
- **Intégration efficace** : Intégrer les Classes Intelligentes aux systèmes de l'établissement pour une meilleure gestion des ressources et un partage optimisé des données.

4. Renforcer la collaboration mondiale université-industrie pour l'autonomisation numérique de l'enseignement supérieur

La collaboration multilatérale et les partenariats public-privé favorisent la collaboration de l'écosystème de l'IIOE, où les entreprises et l'industrie jouent un rôle essentiel dans la construction des infrastructures, la fourniture de formations et l'accélération du renforcement des compétences du personnel. Cette catégorie vise à récompenser les entreprises ayant apporté des contributions significatives ou des résultats tangibles en coopérant avec les établissements d'enseignement supérieur dans l'écosystème de l'IIOE.

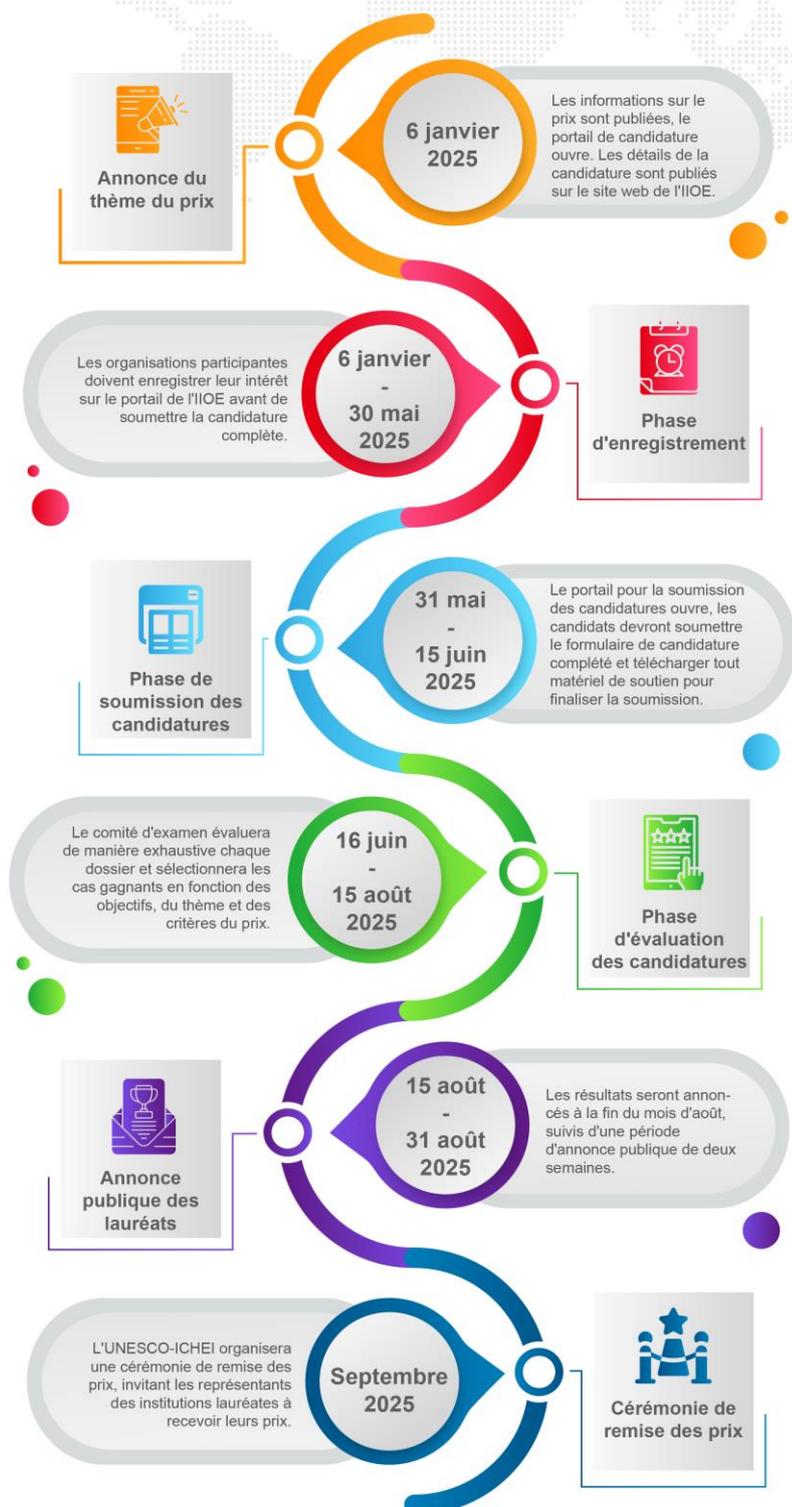
- **Infrastructures appropriées** : L'entreprise fournit une solution complète et avancée de classes intelligentes, des logiciels d'enseignement auxiliaires ou d'autres solutions aux universités partenaires de l'IIOE pour moderniser l'environnement d'enseignement et l'expérience d'apprentissage, promouvoir l'innovation des méthodes pédagogiques et

améliorer la qualité de l'enseignement.

- **Cultivation des talents** : L'entreprise coopère activement avec l'IIOE et propose des cours de formation complet de certification d'entreprise couvrant les connaissances théoriques et les compétences pratiques. Cela garantit que les enseignants renforcent leurs capacités et que les étudiants acquièrent une forte employabilité après avoir obtenu la certification.
- **Autonomisation des enseignants** : L'entreprise conçoit et fournit des tutoriels complets, systématiques et pratiques pour les partenaires de l'IIOE.

Phases de Candidature et Calendrier

Calendrier du Prix pour le Cas Pionnier de la Numérisation de l'Enseignement Supérieur de l'IIOE



Phase de candidature

- Dates importantes :

- **6 janvier 2025** : Annonce du thème du prix.
- **6 janvier - 30 mai 2025** : Phase d'inscription
- **31 mai - 15 juin 2025** : Phase de soumission des candidatures
- **16 juin - 15 août 2025** : Phase d'évaluation des candidatures
- **15 août - 31 août 2025** : Annonce publique des lauréats.
- **Septembre 2025** : Cérémonie de remise des prix.

Exigences

:

- Les candidats éligibles doivent remplir le formulaire de candidature et téléverser les matériaux de soutien pertinents via la plateforme en ligne de l'IIOE avant la date limite de soumission. Les documents soumis doivent inclure :
 - Le formulaire de candidature, comprenant l'introduction du projet, le plan de mise en œuvre, les preuves et l'impact de la mise en œuvre.
 - Une lettre de recommandation, signée par au moins un expert dans le domaine du prix ou par un responsable de l'institution du projet, reconnaissant la validité de la pratique et/ou son alignement avec les priorités institutionnelles, régionales ou nationales.

Les disqualifications incluent, mais ne sont pas limitées à, les cas suivants :

- **Matériaux plagiés** : Cas de plagiat des réalisations ou des travaux d'autrui dans les matériaux de candidature.
- **Candidature fausse** : Informations fausses, données falsifiées ou faits falsifiés dans les matériaux de candidature.
- **Candidature incomplète** : Les documents de candidature ne répondent pas aux exigences de la candidature ou manquent d'informations requises, etc.
- **Candidature dupliquée** : Les candidatures soumises plusieurs fois ne seront prises en compte qu'une seule fois, en fonction de la dernière date de soumission.
- **Dépassement du champ d'application** : Le projet de candidature ne relève pas du champ d'évaluation et est incohérent avec le thème et les objectifs d'évaluation de ce prix.